MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 179

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025179-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 179 / KANLAB' - logiciel web pour le traitement des demandes à destination des services municipaux : contrat

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint en charge de la voirie, explique à l'Assemblée que la société SAS ALCOSE DEVELOPPEMENTS de BREST (29) propose un logiciel web hébergé et sécurisé dénommé « KANLAB' » qui permet la formulation, la consultation et le traitement des demandes à destination des services de la collectivité, depuis une interface unique et personnalisée.

Il s'agit d'un outil visant à centraliser, traiter et suivre les demandes des élus, des services internes (agents de la mairie, des services techniques, des écoles, de la médiathèque, etc…), voire des usagers ou administrés - selon les paramètres définis par la commune -. Les demandes peuvent concerner des démarches administratives mais également des interventions sur bâtiments ou sur l'espace public.

Cette application informatique s'adapte à tous les supports numériques, avec une solution simple et intuitive. Une présentation de KANLAB' a été organisée (en visio) le 13 novembre dernier, à l'intention des élus et du personnel communal. L'intérêt d'utiliser ce type d'outil a été démontré.

Un contrat est soumis à l'assemblée.
Durée : 1 an, avec reconduction tacite annuelle, ne pouvant excéder 4 ans.
Résiliation possible à chaque date anniversaire.
Prix : - déploiement du logiciel (paramétrage) ……. 3 420 € TTC, la 1ère année
+ droit d'usage, maintenance et hébergement ….. 1 308 € TTC / an

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025179-DE

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR et 1 abstention : Monsieur Jacques FRANÇOIS), le Conseil Municipal décide:

- De valider la proposition de la société SAS ALCOSE DEVELOPPEMENTS pour l'accès au logiciel KANLAB' dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant ainsi que toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE